

recours? Je déclare au député de Burnaby-Seymour que les rendez-vous-fantôme du premier ministre (M. Trudeau) sont bien beaux, mais que nous ne voulons pas pour les agriculteurs et les pêcheurs du Canada d'emprunts faits à l'aveuglette; qu'ils sachent combien ils devront payer leurs emprunts.

Je ne voulais pas entamer un long débat sur ce point. Je voulais seulement connaître ce taux d'intérêt avantageux et demander au ministre s'il envisage sérieusement d'informer exactement les pêcheurs canadiens des avantages de cette mesure et de ce qu'ils peuvent rapporter aux pêcheurs de la région atlantique et du reste du Canada.

Avant de me rasseoir, monsieur l'Orateur, je veux signaler que le député de Burnaby-Seymour a parlé des prêts à 3½ p. 100 d'intérêt qu'on peut obtenir à Terre-Neuve, grâce au gouvernement fédéral...

**Une voix:** Grâce au gouvernement provincial.

**M. Lundrigan:** Ils sont accordés, semble-t-il, par le gouvernement provincial, mais ils proviennent du gouvernement fédéral. Telle était, je crois, sa remarque au sujet de cette petite province située au large de la côte est du Canada qui survit seulement grâce à la générosité du gouvernement canadien. Telle était, je crois, sa remarque à ce sujet.

**M. Perrault:** Puis-je poser une question?

**M. Lundrigan:** Je préférerais monsieur l'Orateur—soit, allez-y.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**M. Perrault:** J'invoque le Règlement...

**M. l'Orateur suppléant:** Que le député veuille bien se rasseoir.

**M. Perrault:** Je tente d'expliquer mon rappel au Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir? Il a le droit de demander s'il peut poser une question au député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) et ce dernier a le droit de refuser. Si c'est la raison de l'intervention du député de Burnaby-Seymour, je suppose que le député de Gander-Twillingate a refusé la question.

**M. Lundrigan:** Pas du tout, monsieur l'Orateur. Je n'opposerais jamais un tel refus à mon ami de Colombie-Britannique.

**M. Perrault:** Monsieur l'Orateur, bon nombre de remarques m'ont été attribuées, qui ne sont manifestement pas de moi. Je tiens simplement à signaler au député qu'il ne doit pas se croire obligé de faire des citations inexactes, du fait qu'il participe au débat. Il ne devrait pas citer des choses incorrectement et ma question portait sur le montant de l'aide reçue par Terre-Neuve. A ce qu'on prétend, monsieur l'Orateur, j'aurais dit au cours de mes remarques que le gouvernement fédéral se faisait en quelque sorte le soutien de Terre-Neuve et était la source de toute l'aide reçue par cette province. C'est un compte rendu faussé de mes propos et je n'ai jamais laissé entendre chose pareille. Je prie le député de s'en tenir aux faits.

**M. Lundrigan:** J'espère que le député de B.S. ne me demande pas...

**Des voix:** Oh oh!

**M. Lundrigan:** ...de rendre une décision là-dessus. Je n'aurais pas la présomption d'assumer la charge imposante de la présidence. Le député a dit que l'Office des prêts aux pêcheries de Terre-Neuve disposait de certains montants d'argent à 3½ p. 100. C'est vrai, mais j'ajouterais que j'ai souvent eu l'occasion d'écrire à cet office au nom d'un certain nombre de personnes qui espéraient donner de l'expansion à leur exploitation en ayant une embarcation plus grande, de meilleurs agrès de pêche et ainsi de suite, mais il semble que cet office ait répondu qu'il n'avait pas d'argent. La source s'est tarie. Les fonds ne sont pas disponibles du fait que la source d'argent, quelle qu'elle ait été, s'est tarie. Le député nous dit que l'argent venait du gouvernement fédéral. On n'a pas reçu d'argent depuis six mois et tout semble indiquer qu'on n'en recevra pas cette année. Du moins ce sont là les renseignements que j'ai reçus en réponse à mes lettres. J'estime donc que c'est le député de B. S. qui viole le Règlement et qu'il devrait faire cette rectification la prochaine fois qu'il prendra la parole.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je demanderais au député de bien vouloir à l'avenir, en parlant d'une circonscription ou d'une province, employer le nom qui leur est propre. Il est de mon devoir d'aviser la Chambre que si le ministre prend maintenant la parole il mettra fin au débat.

**L'hon. Jack Davis (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, après avoir écouté les députés des deux côtés de la Chambre, j'ai l'impression que, dans l'ensemble, le bill n° C-151 est une mesure nécessaire. Bien qu'ils ne s'extasient pas à son égard et que certains